



CENTRE UNE REALISATION

D'AVANT-GARDE DANS

EDUCATIF

LES

BOUCHES

DU

RHONE

ET

CULTUREL

"les Heures Claires"

La Ville d'ISTRES peut s'énorgueillir d'avoir construit, soutenue moralement et financièrement par le Syndicat Communautaire d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Fos (S.C.A.), une expérience pilote d'équipements intégrés, le Centre Educatif et Culturel. Il comprend des établissements intégrés à finalité socio-éducative si des établissements associés à finalité technique spécialisée, réunis dans le Bâtiment d'Accueil. Ces équipements qui précèdent l'achèvement de l'urbanisation de la Ville Nouvelle de Fos peuvent aider à l'accueil des nouveaux habitants et faciliter leur adaptation. En s'appuyant sur les populations anciennes et la réalité locale, le C.E.C. développe en chacun le sentiment d'appartenance à une même communauté, il favorise le brassage des générations et constitue un lieu privilégié de rencontre et d'amitié.

I - LES ÉQUIPEMENTS

Le C.E.C. regroupe dans un même lieu - le magnifique plateau des Heures-Claires dominant l'Etang de Berre- tout un ensemble d'équipements éducatifs, culturels, sportifs et sociaux :

- Un Collège (type 1200) avec son restaurant,
- Une Maison Pour Tous, avec ses ateliers d'activités et de loisirs éducatifs (poterie, émaux, vannerie, photos...)
- Une Bibliothèque Publique,
- Un Laboratoire de Langues,
- Un complexe sportif (avec ses installations couvertes, gymnase A, gymnase C, salle de sports de combat, salle d'escrime, bassin de natation, ses terrains d'évolution, son stade et ses tennis, sa base de voile, sa piscine d'été),
- Un Bâtiment d'Accueil rassemblant :
 - Une Agence Locale de l'Emploi
 - Un Centre Psycho-Technique de l'A.F.P.A. (Formation des Adultes)
 - Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique
 - Un Centre Social Intercommunal
 - Un Centre de Santé, avec service d'hygiène mentale et P.M.I. (protection maternelle et infantile)
 - Un Centre d'Information et d'Orientation,
- Une Salle d'Animation Culturelle et Socio-Culturelle Polyvalente,
- Une Maison Familiale de Vacances.

Le C.E.C. dispose d'un Centre d'Animation Culturelle, le Théâtre de l'Olivier, qui comprend des salles d'animation et d'expositions et une salle de spectacles et qui est situé au Centre Ville.

Ces équipements sont actuellement utilisés par quinze organismes (associations conformes à la loi de 1901, établissements municipaux et intercommunaux), établissements départementaux, établissements d'Etat et services publics).

L'ensemble du programme a été conçu par l'atelier d'architecture

Les architectes et réalisateurs ont été : Monsieur FAURE-LADREY et Monsieur DAVY (Bâtiment d'Accueil),

II - SON STATUT

Le C.E.C. constitue une fédération de 15 établissements conservant chacun sa structure propre et son mode spécifique d'administration, mais s'engageant à travailler en coopération pour réaliser un certain nombre d'objectifs. Ceux-ci sont définis dans une convention de gestion, passée entre le Préfet de Région, représentant l'Etat et les diverses administrations concernées, et le Président du S.C.A., représentant la collectivité locale.

Une commission administrative, présidée par le Préfet de Région, contrôle la vie et le fonctionnement du C.E.C.

Conformément aux modalités de fonctionnement définies par la Convention, est nommé un Directeur, fonctionnaire d'Etat, dont la mission consiste essentiellement, à faciliter la coordination entre les divers établissements du Centre. Il est assisté d'une commission consultative groupant l'ensemble des chefs d'établissements et formant l'équipe de coordination, véritable moteur de la vie du C.E.C.

Un Intendant assure la gestion des établissements municipaux ou intercommunaux et des charges communes à tous les établissements. Pour le Bâtiment d'Accueil, qui constitue à l'intérieur du C.E.C. une copropriété originale, l'Intendant joue le rôle de syndic.

III - SES OBJECTIFS TECHNIQUES

A - L'Intégration matérielle.

. La polyvalence des locaux :

Hors de son temps d'utilisation personnelle, chaque établissement peut offrir aux usagers des autres établissements les salles dont il dispose, de façon à ce qu'elles soient utilisées au maximum. L'amphithéâtre du Collège (innovation architecturale particulièrement intéressante) peut servir, tous les jours, après dix-sept heures et pendant les périodes de congés scolaires, de salle de réunion ou de spectacle pour les autres établissements. Les salles de classe et ateliers accueillent, après ou à côté des élèves, les adultes dans le cadre de la formation continue assurée par le Centre Intercommunal d'Education Permanente. Les salles de techniques spécialisées de la Maison Pour Tous (photo, vannerie, poterie, émaux,**) servent dans la journée aux élèves du Collège, le soir aux adhérents de la M.P.T, qui peuvent, de leur côté, utiliser les ateliers du C.E.C. La Bibliothèque Publique du C.E.C. regroupe, en une seule institution, le service de documentation du Collège et la Bibliothèque Municipale et accueille, côte à côte, les élèves et les habitants d'ISTRES et du S.C.À. Les installations sportives servent la journée aux scolaires, le soir aux clubs sportifs, de même que le laboratoire de langues du C.I.D.E.P. des adultes, qui apporte à l'enseignement des enfants un remarquable instrument de rénovation pédagogique. Le Centre Aéré, qui ne dispose d'aucun équipement propre, se sert de tous les équipements du Centre, ainsi que le fait l'Ecole de Musique. La Salle Polyvalente est gérée en commun par l'Association Culturelle, la M.P.T. et l'équipe de direction du C.E.C. et est utilisée par tous les établissements.

. La polyvalence du matériel :

Une partie du matériel spécialisé est mis en commun pour servir à tous les établissements - ainsi en est-il de la photocopie et de tous les

tirages (Ronéo, etc.*) qui font l'objet d'un regroupement en un seul service. Le matériel propre à chaque établissement peut être utilisé par d'autres usagers dans les limites du possible (prêt de toutes sortes, matériel audio-visuel, médias. . . .) .

B - L'intégration administrative

Une carte d'usager général a été instituée, qui symbolise la suppression des cloisonnements administratifs.

Le Service d'Intendance réalise l'intégration de gestion des charges communes des établissements intégrés.

Le Bâtiment d'Accueil, qui groupe un établissement d'Etat, deux établissements départementaux, deux services parapublics et une association Loi de 1901, a élaboré un règlement intérieur pour cette copropriété qui réalise une forme de coopération administrative particulièrement originale. Ce règlement définit et permet de répartir les charges des parties communes ainsi que de faire supporter à chacun une part des fonctions d'accueil, de surveillance... les assurances, etc...

IV - SES OBJECTIFS CULTURELS

A - Le C.E.C. instrument de rénovation pédagogique

Le Collège expérimental» intégré dans le C.E.C., est par son architecture même, conçu pour une pédagogie renouvelée. Il trouve dans les autres établissements du C.E.C. (ateliers de la M.P.T., Bibliothèque, Laboratoire de Langues), des équipements complémentaires particulièrement précieux. Mais c'est l'intégration dans le C.E.C. qui constitue le ferment le plus original de rénovation pédagogique. En effet, par le brassage des usagers, par la polyvalence générale, par tout le contexte environnant, par l'interpénétration des informations et des communications, l'intégration du Collège dans le C.E.C. permet l'essentiel : l'ouverture de l'école et son éclatement sur la vie et le monde.

B - Le C.E.C. instrument de développement culturel global

Le C.E.C., par l'ensemble de ses établissements, peut permettre une action éducative, socio-culturelle et culturelle globale. A travers l'interférence de l'utilisation des locaux se crée un véritable esprit d'équipe et se réalise un décroisement entre tous les services concernés par la culture et les loisirs et qui, dans un cadre traditionnel, agiraient de façon cloisonnée. Au Centre Educatif et Culturel, au sortir d'une compétition sportive, le citoyen peut s'arrêter à la Bibliothèque pour emprunter un livre ou un disque avant d'aller fabriquer une céramique à la M.P.T. où il consultera la liste des spectacles présentés par l'Association Culturelle, à moins qu'il n'aille suivre un cours d'allemand au Centre d'Education Permanente. Ainsi, sans difficulté, le citoyen peut trouver au C.E.C. le moyen de pratiquer toute activité de loisir ou de formation, correspondant à ses goûts et à son épanouissement personnel. Le regroupement des établissements permet une perspective globale, tandis que la spécialisation de chacun garantit la valeur des différentes animations.

C - Le C.E.C. instrument d'aide sociale et foyer d'éducation permanente

Une des originalités du C.E.C. est d'avoir intégré des activités et des services de conseil médical et d'aide socio-économique qui ne font pas traditionnellement partie des équipements dits culturels. C'est que la culture n'est possible que lorsqu'ont été surmontés les handicaps qui en empêchent l'accès.

Grâce au C.E.C., le citoyen peut disposer, dès le plus jeune âge et jusqu'à l'âge le plus avancé (verticalement) et dans tous les secteurs possibles (horizontalement) de tous les services qui pourront l'aider à triompher de ses difficultés, à mieux s'orienter et à mieux s'insérer dans la vie. Au niveau médico-social, le Dispensaire, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique, avec tous leurs services, tentent d'endiguer les handicaps biologiques. Le Centre Social, avec ses activités, sa halte-garderie et ses permanences diverses, tente d'apporter une solution aux difficultés personnelles. Un Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle aide les enseignants et les familles dans l'orientation des élèves.

L'adulte en difficulté professionnelle peut obtenir l'aide de l'Agence de l'Emploi pour trouver un travail. A-t-il besoin d'un recyclage ou d'un perfectionnement, le C.I.D.E.P. organise des cours de formation continue à son intention. Veut-il changer complètement de profession, l'A.F.P.A. est à sa disposition.

Mais le C.E.C., par ses activités éducatives, sportives et culturelles intimement liées, dépasse la formation permanente pour aboutir à l'Education Permanente qui consiste fondamentalement à mettre la culture, sous toutes ses formes et à tous ses niveaux, à la disposition de tous, sans rien imposer à qui que ce soit.

R. Mallerin

1972 ou 73